République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers:

En exercice: 14 Présents: 11 Votants: 11 Absents: 3 Exclus: 0

OBJET : Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire communal

N°2023-46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC

SEANCE DU 13 décembre deux mil vingt-trois

Date de convocation : 6 décembre 2023 **Date d'affichage** : 6 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **13 décembre à 20 h 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents: PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOBAND Céline, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés: Mrs HOWSE Willy, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves,

Secrétaire de séance : Mme BOBAND Céline

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le règlement intérieur du restaurant scolaire communal doit être actualisé pour être plus proche du fonctionnement des services municipaux. Il fait lecture du présent règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité 🖫

- **APPROUVE** le règlement intérieur du restaurant scolaire communal tel que présenté par Monsieur le Maire et joint en annexe.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent règlement intérieur.

Accusé de réception en préfecture 001-210103255-20231213-delib2023-46-DE Date de télétransmission : 14/12/023 Date de réception préfecture : 14/12/2023

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la télétransmission en Préfecture le **14 décembre 2023**

Publication le 15 décembre 2023

Le Maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAIN

delib2023-46 Page 1